INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

Myria AM GROUPE UFF

UFF ALLOCATION PRUDENCE C

ISIN : FR0007439260

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'OPCVM : Néant

Description des objectifs et de la politique d'investissement
L'OPCVM est un fonds nourricier et il est investi à hauteur de 90 % minimum de son actif net en part du fonds maître UFF ALLOCATION PRUDENCE M. Le reste sera investi en liquidités. L'OPCVM a les mêmes caractéristiques que son fonds maître. L'objectif du fonds nourricier est d' obtenir sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à €STR + 0.95%, nette des frais de gestion réels.

Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste entre les différentes classes d'actifs au travers d'une sélection d'OPC respectant les critères d'éligibilité du Code monétaire et financier, de produits dérivés listés. La stratégie de gestion consiste à construire, à travers une gestion active de l'allocation d'actifs, un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe de gestion sur les marchés financiers.
Le portefeuille sera géré de manière dynamique : il sera ajusté régulièrement en vue de s'adapter aux évolutions du marché et aux convictions de l'équipe de gestion, de sorte que son exposition aux différentes classes d'actifs pourra varier sensiblement dans le temps.
Le processus de gestion débute par la définition de l'allocation d'actifs du portefeuille.
Sur la base d'une analyse macro-économique approfondie et d'une étude des différents segments de marché, l'équipe de gestion détermine des scénarios d'évolution à court et moyen terme sur chacune des classes d'actifs et définit ainsi l'allocation d'actifs du portefeuille dans les limites présentées ci-dessus.
L'allocation du portefeuille est ensuite complétée par une phase de sélection des gérants et de choix de titres reposant sur une approche quantitative et sur des critères qualitatifs (voir Prospectus).
L'allocation globale du portefeuille est la suivante :
- poche « actions » : l'exposition du FCP aux actions est limitée à 10% maximum de l'actif net du Fonds. Les investissements sont réalisés exclusivement via des parts ou actions d'OPC, des dérivés listés ou des ETF (trackers). Les investissements dans des entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5% de l'encours net du fonds.
- poche « taux » : les investissements seront exclusivement réalisés via des OPC et des produits dérivés simples. Le fonds est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire. L'investissement peut représenter de 80% jusqu'à 100% de l'actif du fonds. Les fonds d'obligations éligibles sont principalement des fonds qui ont une notation moyenne, à l'achat, égale ou supérieure à « BBB -» (catégorie « investment grade ») ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse des OPCVM pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver.
De manière accessoire (moins de 10% de l'actif du fonds), le fonds pourra détenir via la détention d'OPC, des obligations à caractère spéculatif (high yield) et des obligations convertibles.
La somme des expositions en FCP Actions, Obligations HY et Absolute Return et en tous types d'actifs qui constitueraient une source de performance potentielle élevée pour l'OPCVM ne peut être supérieure à 30%. Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif, le fonds pourra avoir recours uniquement aux contrats financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés ou organisés (futures, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des devises, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques ou de s'exposer à des risques (taux, actions, change et crédit) ou à des composantes de ces risques (volatilité, …).
Ainsi, la sensibilité du portefeuille au marché de taux pourra évoluer entre -1 et 4.
La trésorerie sera gérée via des OPC de type monétaire et monétaire court terme. Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.
L'exposition du fonds au marché des actions pourra fluctuer à hauteur de minimum 0% de l'actif net et maximum 10% de l'actif net.

Indicateur de référence
L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du FCP est €STR capitalisé quotidiennement.
Euro short-term rate (€STR) : taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. L'€STR est calculé sous la forme d'une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées.

Modalités de souscription-rachat
L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur l'Union Financière de France Banque (32 avenue d'Iéna -75783 Paris Cedex 16).
L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11:00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
La valeur liquidative est calculée le dernier jour ouvré de la semaine à Paris à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de Bourse.
Cet OPCVM capitalise ses sommes distribuables.

Autres informations
La durée de placement recommandée est de 1,5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → **A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé**

1	**2**	3	4	5	6	7

Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites
- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité inhérente à sa politique d'investissement. L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur
- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1.50% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.35% TTC (1)

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.uff.net

Performances passées

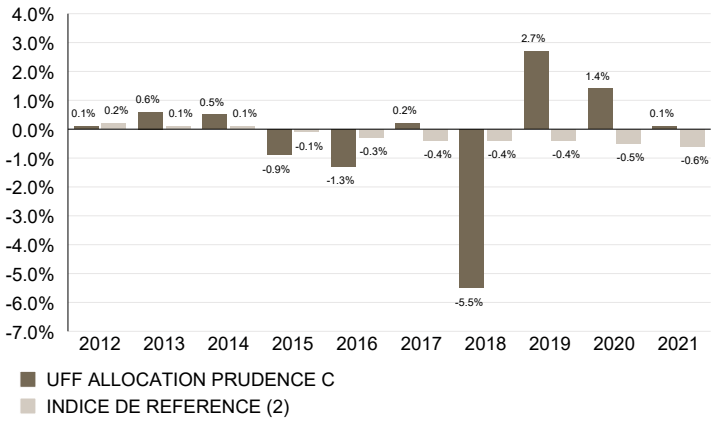

Le fonds a été créé le 08 septembre 1988.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances affichées jusqu'au 29 janvier 2018 ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Changement de fonds maître à compter du 16/03/2021.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) L'indicateur de référence est l'€STR (Euro Short Term Rate) depuis le 1er avril 2020. Avant, L'indice de référence est l'EONIA (Euro Overnight Index Average).

Informations pratiques

Dépositaire : Caceis Bank

Fiscalité :
Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :
Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France
0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques du fonds maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 avril 2022.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.